

# Le SICTOM vous informe

Comme sur l'ensemble des communes collectées par le SICTOM du Périgord Noir, le ramassage des déchets en bacs classiques sur SARLAT n'aura plus lieu au printemps 2024. Pour le secteur sauvegardé de la ville, la collecte en bacs prendra fin le

**Lundi 04 mars. 2024**

Habitants, commerçants et restaurateurs devront se rendre aux points de collecte, enterrés situés sur tout le tour de ville:

- Place Pasteur,
- Place du 14 juillet,
- Rue Jean-Joseph Escande (contre ancien Tribunal),
- Boulevard Henri Arlet (avant la Bouquerie),
- Boulevard Nessmann,
- Boulevard Eugène Leroy (près du monuments aux morts).



Les consignes de tri sont les mêmes mais le dépôt dans les conteneurs diffère légèrement:

Dans le conteneur jaune sont acceptés: **Tous les emballages vides en plastique, métal ou carton accompagnés des journaux, magazines, lettres, publicités. Tous ces éléments sont à mettre en vrac dans le conteneur.**

Dans le conteneur vert: **Toutes les bouteilles, flacons et bocaux en verre** (pas la vaisselle) en vrac.

Dans le noir: **Tous les déchets résiduels souillés qui ne peuvent pas être recyclés (articles d'hygiène, couches culottes, os et coquillage).** Ces éléments sales doivent être enfermés dans des sacs de **30 ou 50 litres maximum**.

Du respect de ces consignes de tri, dépendent la propreté autour des conteneurs et notre savoir vivre ensemble ainsi que la recyclabilité des matières déposées.

Nous produisons tous des déchets mais à chacun d'entre nous de ne pas en faire n'importe quoi.



Les professionnels qui avaient leurs propres conteneurs peuvent les garder pour un usage interne ou les confier au SICTOM qui se chargera de les faire recycler.

**Lundi 04 et Mardi 05 mars, les matins**, le SICTOM passera récupérer les bacs devant les commerces. Pensez à les sortir ces deux matins.

La Redevance spéciale, appliquée aux restaurateurs, sera maintenue sur la base d'un forfait en fonction de leur capacité d'accueil. Cette redevance est liée à la production de déchets nettement supérieure à ce que la Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères sur le foncier bâti occupé, recouvre.



Professionnels et habitants, la déchèterie de Sarlat vous accueille, du **Lundi au Samedi de 8h30-12h30 et de 14h-18h** (septembre à juin) et de 6h45 à 14h (juillet et août).

Vous pouvez y déposer **les meubles, les végétaux, la ferraille, les gravats, le bois, les cartons, les cagettes, les produits dangereux, l'huile de vidange de véhicules, Piles, ampoules, appareils électriques, textiles propres, les huiles et graisses alimentaires.**

16% de petits objets sont jetés au sac noir pourtant ils peuvent être extrêmement polluants (piles, solvants, acides). Mais pour les recycler comme la législation l'exige, il faut pouvoir les récupérer dans de bonnes conditions : en **déchèterie**.

